

LES NOUVELLES SYNDICALES



N° 67 - Août 2013

Édito:

Les orages de ce 18 mai 2013 n'ont pas découragé nos invités et nos adhérents et nous étions une centaine pour cette AG, d'un genre un peu nouveau puisque c'était la première fois que nous nous réunissions sur un lieu de production forestière.

Nous étions bien à l'abri des trombes d'eau dans les locaux de la société Andréis, chez qui notre coopérative Provence Forêt a installé sa plateforme de tri de bois et de production de plaquettes et de bois bûche. A l'occasion de cette assemblée générale, le conseil d'administration a été renouvelé et nous saluons nos deux nouveaux administrateurs: Karine de Barbarin et Philippe Rafaelli.

Cette année, le conseil d'administration a choisi de constituer un groupe de travail composé de techniciens gestionnaires, de représentants de la forêt publique et de propriétaires forestiers afin de préparer le thème de notre AG: " le prix de mon arbre ".

Le sujet de la sylviculture avait été à plusieurs reprises abordé lors des réunions de préparation de la candidature de notre région PACA au réseau international des " Forêts Modèles ", mais aussi lors de visites sur le terrain organisées par l'association " Forêt méditerranéenne ".

Nous avons alors pensé qu'il est du rôle de notre syndicat d'engager un débat sur l'impérieuse nécessité de trouver un équilibre économique à notre production.

Mais parler de sylviculture nous a fait aussi aborder la question: sommes-nous des " sylviculteurs producteurs "?

Dans notre région (réputée non productive), parler de " sylviculteurs producteurs " pourrait faire sourire. Et pourtant, tout comme la question " faut-il réhabiliter le pin d'Alep ? ", thème de notre AG de 2011 à Vauvenargues, avait fait sourire, ce débat a démontré que la sylviculture avait toute sa place dans notre département, encore faut il s'en donner les moyens!

Parmi les critères retenus comme étant un facteur déterminant de mobilisation, le prix auquel le bois est acheté au propriétaire forestier n'a jamais été mis en équation.

Sortir plus de bois de nos massifs mais à quel prix?

Numéro spécial

- Assemblée Générale 2013 à Lambesc

Pages 2 à 4

- Dossier "Le prix de mon arbre"

Pages 5 à 8

Le prix proposé au propriétaire forestier est aujourd'hui un prix résiduel, une fois enlevés les coûts habituellement pris en compte par nos techniciens forestiers:

- le coût du bûcheron,
- le coût du débardage
- le coût du transport
- et bien sûr les marges de chacun des acteurs...

Mais ce prix résiduel est-il assez attractif pour permettre la décision du propriétaire de passer à l'acte? Évoquer le prix d'achat du bois, ce n'est pas parler de " profits " mais simplement de moyens pour assurer une véritable gestion durable de nos forêts en intégrant un facteur nouveau qu'est la reconstitution de la forêt face aux nouvelles demandes qui se dessinent! Il nous faut donc préparer l'avenir et arrêter de ne faire que de l'exploitation "au fil de l'eau".

Ce sont les premières conclusions de six mois de travail qui ont été présentées, elles sont encore un peu caricaturales mais elles ont le mérite de poser les questions de fond!

Je remercie le groupe de travail qui s'est réuni sans relâche depuis la fin de l'été 2012 et tout particulièrement:

- Olivier Chandioix de la société Alcina, qui s'est énormément investi dans cette recherche,
- merci aussi à l'association des Communes Forestières qui nous a soutenus et qui a mis un stagiaire de l'ingref à notre disposition pendant deux mois.
- merci à la coopérative Provence Forêt qui a apporté son expertise.
- merci aux forestiers privés qui ont participé à cette réflexion; pour nous tous, c'était comme si nous retournions à l'école ..." de la forêt ".

Nous espérons pouvoir prolonger le travail de ce groupe l'an prochain.

Le président Gérard Gautier

Allocution de bienvenue

Le Président

« Bienvenue à tous,

Merci à Messieurs Andréis qui nous prêtent leurs locaux et leur terrain. Sébastien Drochon nous fera découvrir à l'heure de l'apéritif la plateforme de bois de la coop qui est installée ici.

Bienvenue aussi dans la commune de Lambesc dont le dynamisme sur le plan

forestier n'est plus à démontrer; son élu délégué à la forêt nous en parlera tout à l'heure.

Nous avons programmé une heure pour notre AG statutaire, nous terminerons vers 10h pour accueillir nos invités, merci d'être concis dans les questions que pourront susciter l'écoute des rapports statutaires.

Le thème de notre débat est une suite logique à la démarche entreprise au fil des années, nous avons cette année consacré une part de temps importante pour le débat dans la salle.

Cet après-midi, si le temps le permet, une petite promenade en forêt nous permettra de mieux visualiser ce que nous aurons découvert au cours du débat ».

Rapport moral du Président

Cette année notre AG revêt un caractère tout particulier à plusieurs titres:

- Nous renouvelons notre Conseil d'Administration. En fin de séance vous serez donc appelés à élire nos futurs conseillers, et à ce sujet je souhaiterais savoir si dans la salle il y a des candidatures, merci de vous faire connaître d'ici là.

- Le lieu de notre rencontre est tout à fait inédit; c'est la première fois que nous nous réunissons sur un lieu de production forestière.

- La faisabilité de deux grosses centrales à biomasse dans notre région qui est désormais confirmée administrativement aura certainement des conséquences pour nos forêts.

Un communiqué de presse de la société E-On a annoncé hier l'ouverture prochaine de son chantier.

- Enfin, assurer nos forêts contre l'incendie (et la tempête) est désormais possible à des coûts tout à fait raisonnables.

Lorsque j'ai été élu président, en 2004, nous avions l'habitude de dire que si notre forêt ne produisait pas de bois elle produisait en revanche d'autres valeurs environnementales et sociales en référence à la LOF de 2001.

Depuis, le bois énergie s'est développé et la coop a développé son savoir-faire dans le tri de bois.

Après le Grenelle de l'environnement, les incitations à utiliser le bois se sont multipliées (lois Grenelle 1 & 2).

La doctrine, que nous avons éditée pour la première fois en 2008, continue de guider nos actions dans la défense de nos intérêts et de ceux de notre patrimoine naturel.

Une version 2013 est désormais disponible, elle prend en compte les dernières évolutions de notre actualité forestière, il y en a des exemplaires à votre disposition.

Rappelons ici que, propriétaires des espaces naturels, nous sommes les véritables acteurs de la protection de l'environnement.

C'est à ce titre que nous réfléchissons sur l'avenir de nos forêts et que nous avons pris des positions très affirmées concernant la venue sur notre territoire des deux très gros consommateurs de biomasse que sont le groupe E-On à Gardanne et Innova à Brignoles.

Au travers de notre journal vous avez eu largement l'occasion de prendre connaissance de ces positions, je n'y reviendrai donc pas mais je soulignerai qu'au fil des

différentes réunions qui ont eu lieu avec l'Etat, la Région et tous nos partenaires, cette tribune ainsi offerte nous a permis de faire entendre la voix de la forêt privée sous un jour nouveau.

Enfin, nous avons osé parler du renouvellement de notre forêt.

Nous demandons aujourd'hui avec insistance à notre CRPF de nous aider dans cette initiative, mais nous souhaitons aussi que l'association France Forêt PACA soit un véritable moteur sur le sujet, tout comme elle devrait l'être sur le dossier du pin d'Alep que nous avons initié en 2011 à Vauvenargues.

Nous avons demandé également à PEFC PACA que le renouvellement forestier soit son tout premier objectif, bien avant « la conservation d'arbre mort... et j'en passe et des meilleures ».

Ainsi, nous espérons que cette démarche sera prolongée par une véritable action sur le terrain et cela a été l'origine de la création du groupe de travail « le prix de mon arbre » thème de l'AG de ce jour.

Ce débat va mettre enfin des chiffres réalistes sur le vrai coût d'une gestion économiquement viable de nos forêts, soucieuse aussi de son renouvellement.

Il y a longtemps que nous souhaitons aborder la difficile question de l'économie forestière, les réflexions à propos du PPR-DF, l'augmentation de la demande de bois due aux grands projets évoqués ci-dessus, les études de certaines collectivités sur les plans d'approvisionnement en ont été l'occasion.

Ce long travail de préparation, avec des partenaires extérieurs, des éclairages nouveaux et des outils de modélisation économique, va nous permettre de vous présenter des pistes qui bousculent quelque peu les idées reçues.

Nous nous apercevons que tous les thèmes que nous avons abordés depuis plusieurs années se retrouvent dans cette économie forestière: le morcellement et les regroupements, la valorisation des bois et la réhabilitation du pin d'Alep, la gestion forestière et la multifonctionnalité de nos forêts, les services rendus par celle-ci: « les aménités non marchandes ».

J'espère que ce groupe de travail se poursuivra l'an prochain, sous une nouvelle forme à définir (groupe de référence Fogefor).

- Mais parler d'économie Forestière et de sylviculture nous fera aussi aborder la

question: sommes-nous des sylviculteurs « producteurs »?

Comment devenir des producteurs qui connaissent le prix de revient de leur produit, qui en déduisent son prix de vente et qui peuvent investir bien au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui?

Le lieu de notre rencontre est tout à fait approprié à ce sujet, puisque nous nous réunissons sur la plate-forme "bois-énergie" de notre Coopérative. Une occasion de prendre la mesure des évolutions récentes de nos propres outils pour faire face à cette demande nouvelle et pour nous organiser en véritable « producteurs ».

Vous pourrez toucher du doigt des billons, du bois-bûche, de la plaquette à différents stades, et vous apprécierez le professionnalisme de la coop en matière de gestion de stock...

- Être producteur c'est aussi savoir s'organiser pour protéger sa production; jusqu'à aujourd'hui la mise en gestion de nos forêts était perçue comme hasardeuse face au risque de perte (incendie ou intempéries). Or assurer nos forêts contre ce risque est désormais possible dans des conditions financières tout à fait acceptables.

Il s'agit là d'une nouveauté fondamentale pour notre prise de décision. Notre Fédération Nationale a longtemps travaillé pour mettre en place un tel dispositif, c'est chose faite, vous l'avez lu dans le numéro 66 des « Nouvelles Syndicales »

Sachez qu'une réunion d'information est organisée par la fédération le 29 mai à Valence; ceux qui sont intéressés peuvent en parler à Denis Revalor en fin de réunion et des brochures d'information sont à votre disposition.

L'ensemble de ces sujets ont été l'objet d'une mobilisation de nos énergies pendant une bonne partie de cet exercice 2012, et c'est la raison pour laquelle j'en ai fait l'essentiel de mon rapport moral.

Chaque année j'ai pris l'habitude de rappeler dans le rapport moral l'existence de notre doctrine qu'il faut largement diffuser; elle est toujours d'actualité.

Des exemplaires sont à votre disposition.

Le Président soumet le rapport moral au vote.

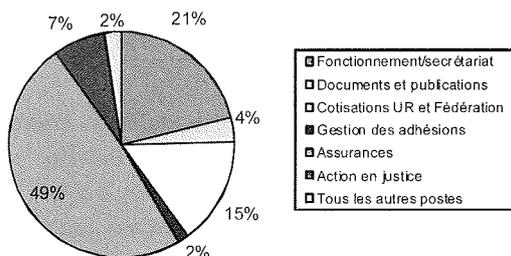
Le rapport moral est adopté à mains levées à l'unanimité.

Rapport financier

Comptes de l'exercice 2012

I. Compte courant		3 585,16		
situation d'ouverture				
		débit	crédit	rappel: Budget prévisionnel
Recettes	Cotisation des membres		24 948,20	26 000
	Cession de panneaux		540,00	500
	Autres recettes			
Dépenses	Assurances	14 015,52		14 000
	Déplacements	250,00		300
	Nouvelles Syndicales	1 149,35		3 300
	Frais de fonctionnement secrétariat	3 919,78		2 200
	Achats papeterie, fournitures de bureau	388,46		600
	informatique			800
	reprographie	113,90		100
	téléphone	468,19		500
	Gestion des adhésions	451,04		800
	Affranchissements	1 190,81		1 000
	Frais d'AG	285,59		500
	Frais de vulgarisation - recrutement			100
	Achats documentations	-120,00		100
	Frais professionnels et de représentation	174,85		300
	Action en justice	2 152,80		
	Cotisations Fédérale nationale	4 000,00		1 500
	Union régionale	400,00		400
		28 840,29	25 488,20	26 500
	résultat de l'exercice		-3 352,09	
	solde en clôture d'exercice		233,07	
II. Compte sur livret (d'abord ordinaire, puis livret A)		22 496,42		
situation au 31.12.2011				
		débit	crédit	
	prélèvement libératoire			
	intérêts		504,79	
		0,00	504,79	
	solde au 31.12.2012		23 001,21	

SYNTHESE DES DEPENSES 2012



Les comptes 2012 et le budget prévisionnel 2013, présentés par le trésorier du Syndicat, n'appellent pas de commentaires particuliers de la part des adhérents présents.

Budget prévisionnel 2013

	débit	crédit
Assurances		14 100
Déplacements		300
Nouvelles Syndicales		3 300
Frais de fonctionnement secrétariat		2 500
Achats papeterie, fournitures de bureau		400
informatique		800
reprographie		100
téléphone		500
Gestion des adhésions		500
Autres affranchissements		1 000
Frais d'AG		350
Frais de vulgarisation - recrutement		100
Achats documentations		200
Frais professionnels et de représentation		250
Cotisations fédérale nationale		1 500
union régionale		600
		26 500
cotisation des membres		26 000
vente de panneaux		500
		26 500

Proposition de revalorisation du barème des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2014

Barème actuel:

- jusqu'à 4 ha: cotisation « réduite »: 20 €
- de 4 à 25 ha: cotisation normale: 40 €
- au delà, cotisation normale, majorée par hectare supplémentaire, de: 0,62 €
- plafonnée à: 220 €

Barème proposé:

- jusqu'à 4 ha: cotisation « réduite »: 20 €
- de 4 à 25 ha: cotisation normale: 40 €
- au delà, cotisation normale, majorée par hectare supplémentaire, de: 0,66 €
- plafonnée à: 230 €

Le Président indique que ces hausses, toutefois minimes, sont indispensables pour faire face à l'augmentation des coûts des assurances.

Le Président soumet au vote le rapport financier et la proposition de revalorisation du barème des cotisations au 1^{er} janvier 2014.

Le rapport financier et la proposition de revalorisation du barème des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2014 sont adoptés à mains levées à l'unanimité.

Rapport d'activité

- En interne:

* les réunions de bureau périodiques et les 4 CA annuels ont été tenus.

* les nouvelles syndicales: François Jauffret s'attache à rassembler les articles et fait les relances qui s'imposent. Deux numéros dans l'année, ce n'est pas très glorieux, mais par contre les exemplaires sont très denses.

* les conseils aux adhérents

* la gestion des sinistres

* remise en ordre du logiciel de gestion du syndicat. Le logiciel d'Arnold ayant besoin d'être dépoussiéré, François Jauffret s'y est attelé avec Denis Revalor.

* cartographie /Crige: JP Hueso s'est emparé de ce dossier.

- Les actions avec nos partenaires

Elles sont de plus en plus nombreuses et nous sommes appelés dans tous les lieux où il est question de la forêt et de l'environnement.

C'est dire combien nous avons besoin de relais et les délégués de massif doivent être présents pour répondre à toutes ces sollicitations.

* CPA: charte forestière de territoire, schéma d'approvisionnement territorial, charte de développement durable, Pidadaf dans les massifs.

* Agglo Aubagne: le programme d'actions de Forêt Modèle a démarré avec l'action "Acceptation sociale de la coupe de bois", à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il a été décidé de mettre en place plusieurs phases. Première réunion de travail très productive d'idée à concrétiser...

* PNR Alpilles: il nous manque des bras dans ce massif où nous sommes souvent sollicités.

* Le PNR Sainte Baume se met en place. Depuis déjà plusieurs années, il était question du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. Désormais a été créé le syndicat de préfiguration du PNR et plusieurs réunions publiques seront organisées à l'attention des propriétaires forestiers.

* Les PIDAF sont quasiment tous en révision; c'est dire le travail !!!

* Natura 2000: une réunion Natura 2000 s'est tenue à Velaux le 21/01/2013. Elle avait pour objet principal la finalisation de la charte Natura 2000 pour ce massif. Le document d'objectif ayant été validé, sa mise en œuvre a commencé. Les différents sites sensibles ont été identifiés, hiérarchisés et cartographiés en fonction de l'intérêt à protéger la flore et la faune.

* Proforbiomed: une opération a été montée avec le CRPF et la participation d'Alcina à Rognac et Lambesc.

- Les grands sujets

Il s'agit des grands dossiers qui dépassent les limites de notre département mais pour lesquels nous sommes sollicités ou nous estimons qu'il est important que nous nous impliquions.

- Comité Biomasse: groupes de travail E-On et déchets verts

- 2ème conférence régionale de la forêt organisée par le CR Paca.

- Ateliers IAA et bois: le syndicat a été représenté dans trois des quatre ateliers; ce fut l'occasion pour nous de développer à nouveau notre réflexion sur "le prix de mon arbre". L'atelier 4 a aussi été l'occasion de reposer la problématique de la filière bois régionale.

- Grands Travaux sur les nouveaux arrêtés préfectoraux dont les accès aux massifs et les OLD.

J'en oublie certainement...

Le Président soumet le rapport d'activité au vote.

Le rapport d'activité est adopté à mains levées à l'unanimité.

Élection du nouveau Conseil d'Administration

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale doit cette année renouveler le Conseil d'Administration et communique la liste des 12 adhérents présentant leur candidature au nouveau Conseil d'Administration du Syndicat:

- Membres du CA se représentant:

Jean-Pierre Mante, Robert Pieulle, Guy Roubaud, François Jauffret, Daniel Quilici, Roland Del Négro, Denis Revalor, Jean-Pierre Hueso, Nicole Jouve, Gérard Gautier.

- Membres du CA ne se représentant pas: Luc Chauvel, Daniel Maurin et Gérard Cadene.

- Membre du CA ayant démissionné: Dominique Moulard

- Nouveaux candidats déclarés: Karine de Barbarin et Philippe Raffaelli.

Après avoir demandé si d'autres adhérents étaient candidats, et aucun candidat de se manifestant, le Président propose de passer au vote.

Après consultation, et à l'unanimité des adhérents présents, les 12 adhérents candidats sont élus au nouveau Conseil d'Administration du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Bouches-du-Rhône:

- Jean-Pierre Mante
- Robert Pieulle
- Guy Roubaud
- François Jauffret
- Daniel Quilici
- Roland Del Négro
- Denis Revalor
- Jean-Pierre Hueso
- Nicole Jouve
- Gérard Gautier
- Karine de Barbarin
- Philippe Raffaelli

Fin de l'Assemblée Générale Statutaire - Accueil de nos invités

Le Président remercie à nouveau:

- Messieurs **Andréis**, nos hôtes,

- **Jean-Michel Carretero**, premier adjoint,

- **Gérard Venel**, conseiller municipal,

qui nous accueillent sur la commune de Lambesc, et souhaite la bienvenue aux nombreux invités et élus:

- les députés **Jean-Pierre Maggi** et **François-Michel Lambert**,

- **Jacky Gérard**, Conseiller Général et maire de Saint-Cannat,

- **Philippe CHARRIN**, Vice-Président de la CPA et maire de Vauvenargues.

Jean-Michel Carretero remercie à son tour le Président d'avoir été invité et rappelle que

la commune de Lambesc est très impliquée dans la filière bois.

La forêt provençale, longtemps délaissée car jugée non rentable, a fini par brûler.

La relance de la sylviculture est désormais soutenue par la plupart des communes, et par celle de Lambesc notamment.

Les débats

Olivier Chandio et **Nicolas Ricodeau** ont présenté leur étude sur le "prix de mon arbre", thème de notre AG.

Au cours de cette présentation, de nombreuses questions ont été posées par nos adhérents, très intéressés par ce sujet, et qui ont pu avoir des réponses de la part des intervenants, des élus ou du Syndicat.

Le pin d'alep

Un adhérent est étonné que l'on cultive encore le pin d'alep, qu'il considère comme le "chiendent" de nos forêts.

Il est rappelé que notre AG de Vauvenargues a bien montré que le pin d'alep a toute sa place chez nous. Il s'est installé tout seul il y a fort longtemps et on ne pourra pas l'éradiquer.

L'avenir de notre sylviculture

Plusieurs souhaits sont évoqués.

Il faudrait des aides pour la compensation des handicaps liés à l'inaccessibilité due à certaines pentes.

Il faudrait recréer des filières actuellement disparues dans notre région, telles que des scieries.

La biomasse

François-Michel Lambert, député, nous informe qu'un rapport sur la biomasse a été présenté le 19 juin dernier à l'Assemblée Générale. Celui-ci préconise:

- de définir un modèle français,
- de créer un observatoire de la biomasse afin de pouvoir avoir une vue d'ensemble,
- de redynamiser la forêt française,
- d'être présents dans les projets locaux,
- de rétribuer les producteurs à un niveau acceptable.

Le projet biomasse E.ON

Antoine Mugnier, responsable des approvisionnements Biomasse chez E.ON, nous commente le projet de la centrale de Gardanne et, sur demande de l'assistance, précise que le prix d'achat du bois sera dépendant du prix d'achat du Kw par EDF. Un débat animé s'instaure alors.

Un adhérent, qui travaille avec un groupe biomasse sur la communication, la ressource et sa rémunération, rappelle que ce dont ont besoin les producteurs c'est d'une juste rémunération.

Un autre adhérent s'étonne du très mauvais taux rendement de 40% annoncé par E.ON, alors que les chaudières ont des taux de 80 à 85%.

Un autre se demande comment sera effectué le tri des bois destinés à E.ON.

Avant-propos

Trois itinéraires techniques de sylviculture ont été proposés dans cette réflexion.

Ils ont permis de mettre en évidence les contrastes importants existant en fonction des différentes classes de fertilité des terroirs.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les difficultés de certains de nos massifs apparaissent de manière plus flagrantes et il est clair que dans les conditions actuelles du marché du bois, la rentabilité de notre sylviculture reste aléatoire, et même impossible.

Par contre, nous avons été surpris de constater que dans les meilleures zones de fertilité et dans les meilleurs peuplements, la rentabilisation d'une forêt de pin d'alep n'est pas une utopie dans les mêmes conditions du marché du bois.

Cependant, pour parvenir à un taux de rentabilité satisfaisant sur un investissement à très long terme, certaines condi-

tions sont requises, qui bousculent très fortement l'organisation de la gestion forestière locale:

- abandonner la vente sur pied au profit de la vente bord de route, c'est à dire avoir recours à des entreprises de travaux forestiers et non à des exploitants forestiers.
 - faire du tri de bois pour chaque coupe afin de valoriser au mieux l'ensemble de l'arbre (cf ce que nous avons dit à Vauvenargues: bois d'œuvre, trituration, bois énergie...).
- Encore faut-il que la filière soit organisée pour écouler du bois d'œuvre.
- mieux organiser et mécaniser les coupes: surfaces et volumes des chantiers, d'où les regroupements de propriétaires (cf notre débat de l'an dernier...)

Ces premières conclusions donnent envie d'aller plus loin et de poursuivre notre groupe de travail.

Il reste à préciser ces itinéraires techniques, en trouver d'autres: après le pin d'alep,

pourquoi pas le taillis de chêne, mais aussi:

- intégrer les autres travaux induits: la DFCI par exemple,
- apprécier le coût global de la gestion, de la fiscalité...
- évaluer la protection et la prévoyance: assurance, gardiennage...
- observer quelques cas exemplaires...
- expérimenter.

Mais la forêt a d'autres fonctions sociales et environnementales qui peuvent être aussi des sources de revenus: le paiement des services environnementaux en est un des exemples qui a été présenté en complément du prix de mon arbre...

Il faudra en tenir compte.

Les vacances se terminent, c'est la rentrée, il nous reste du pain sur la planche pour l'année à venir.

Le groupe de travail

Vers une sylviculture de production du pin d'Alep

Par Olivier Chandio et Nicolas Ricodeau

Sous le nom de « Prix de l'Arbre », le syndicat des propriétaires forestiers des Bouches-du-Rhône a initié une réflexion sur les relations entre les revenus forestiers, les coûts de la gestion forestière et la durabilité des pratiques.

La demande en bois devant augmenter au vu des utilisations nouvelles, bois d'œuvre, bois énergie, chimie verte... il est temps de penser à reconstituer la forêt après exploitation.

Réfléchir au prix de l'arbre, c'est chercher à définir ce qu'est le juste prix des bois.

Non pas le juste prix du point de vue de l'acheteur mais le juste prix du point de vue du propriétaire, producteur de ces bois qui va réinvestir dans son capital forestier.

Cette réflexion a été menée au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni une fois par mois depuis la fin 2012. Ce groupe de travail, piloté par quelques propriétaires a été appuyé par des institutions (Coopérative Provence Forêt, Avisylva, Association des communes forestières des Bouches du Rhône et Alcina)

Alcina et l'association des communes forestières se sont saisies de cette réflexion et l'ont appliquée aux futaies de pin d'alep, formation dominante du département des Bouches-du-Rhône.

Cette démarche a permis d'évaluer les itinéraires techniques de gestion des futaies de pin d'alep à l'aide des indicateurs économiques traditionnellement utilisés en

économie forestière (bénéficie moyen, BASI, taux interne de rentabilité). Elle a également permis d'aboutir à la proposition d'un itinéraire sylvicole de production de bois d'œuvre de pin d'alep, maximisant la production et permettant d'atteindre une réelle viabilité économique dans les conditions de fertilité correctes.

Les premières conclusions de cette réflexion ont été présentées à l'assemblée générale du syndicat. La méthode employée pour répondre aux nombreuses et complexes questions posées par le prix de l'arbre seront publiées par des articles dans des publications techniques. Cependant, un certain nombre de résultats concernant la sylviculture du pin d'alep peuvent être présentés avec simplicité.

Le prix de mon arbre (suite)

Pourquoi s'occuper du pin d'alep?

Clairement posée au cours de l'assemblée générale, cette question est légitime. La raison première est méthodologique. Nous disposons de données écologiques et économiques sur le pin d'alep qui ne sont pas disponibles pour le chêne. Si certains propriétaires rejettent le pin d'alep, il est difficile d'exclure cette essen-

ce occupant la plus grande partie de la surface forestière d'une réflexion sur la sylviculture des forêts provençales.

Cette essence résineuse parfaitement adaptée aux conditions méditerranéennes couvre plus de la moitié des terrains forestiers des Bouches-du-Rhône. Contraire-

ment aux idées reçues et à son nom attribué par un botaniste écossais, elle est originaire de la région et doit son extension actuelle à l'abandon des terres agricoles. Preuve a été faite, à l'occasion de l'assemblée générale 2011 que son bois est d'une qualité au moins équivalente à celle du pin maritime.

Se comporter en Cigale n'est jamais rentable à long terme

La sylviculture la plus communément appliquée au pin d'alep en Provence est une sylviculture consistant à récolter les bois dès qu'ils ont valeur commerciale, en procédant à 1 ou 2 éclaircies avant une coupe

de régénération. Les bois récoltés sont toujours très majoritairement des bois de trituration.

Dans la mesure où aucun investissement n'est pratiqué dans ce type de sylviculture,

cette dernière est économiquement viable (sur les meilleures parcelles, le bénéfice moyen est de 26 €/ha/an tandis que l'indice représentant la valeur du fond est de 386 €/ha à 75 ans).

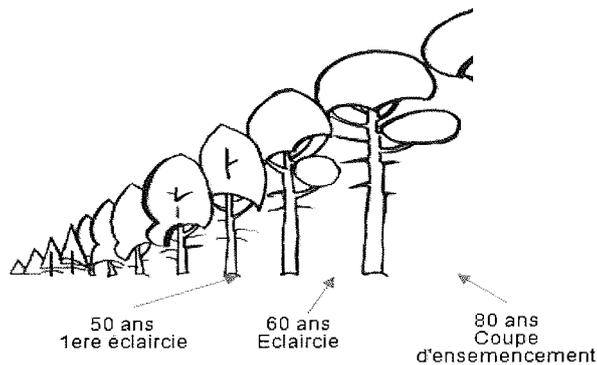


Figure 1 : Modèle sylvicole « Cigale »

Mais, dans ce type de sylviculture, le CRPF a prouvé que la régénération du peuplement est un échec dans environ 20% des cas. Dans les autres cas, la régénération ne se fait pas forcément à l'identique.

Dans ces cas où la régénération naturelle échoue, la réglementation et les principes de gestion durable oblige les propriétaires à assurer la régénération par plantation. L'intégration des coûts importants d'une plantation dans l'analyse de la viabilité

économique indiquent que cette opération ne peut jamais être rentabilisée (sur les meilleures parcelles, l'indice représentant la valeur du fond passe à - 2760 €/ha à 75 ans).

Imaginer des sylvicultures plus rentables afin de pouvoir investir

Pour répondre aux objectifs de rentabilité et de durabilité de la sylviculture, nous avons imaginé deux modes sylvicoles: une

sylviculture minimale proche de la sylviculture actuelle mais pour laquelle l'on s'assure

de sa durabilité, une sylviculture dynamique de production de bois d'œuvre.

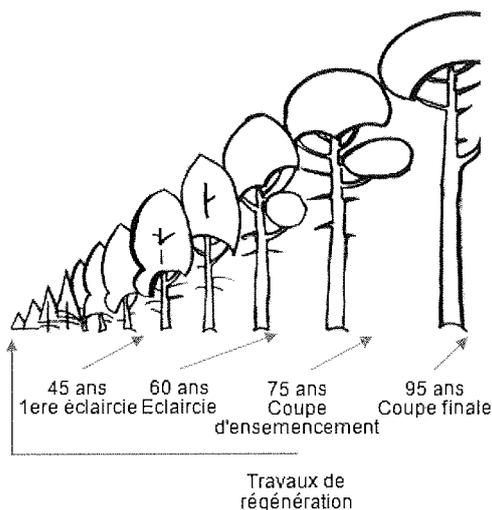


Figure 2 : Modèle sylvicole « Minimal »

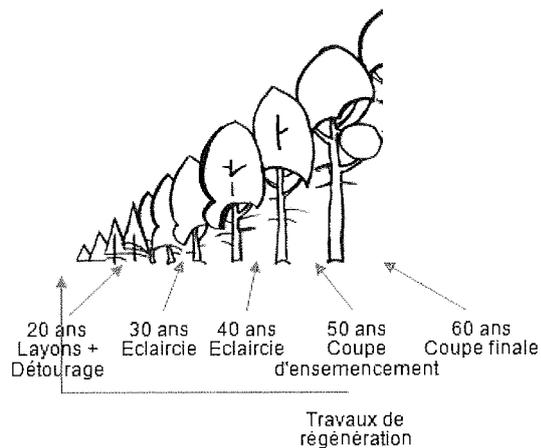


Figure 3 : Modèle sylvicole « Bois d'oeuvre »

Le prix de mon arbre (suite)

Dans la sylviculture minimale, l'on pratique des éclaircies tous les 15 ans, une coupe d'ensemencement et des travaux de griffage du sol visant à favoriser la régénération avant la coupe finale. Sur les meilleures parcelles, le bénéfice moyen est de 22 €/ha/an tandis que l'indice représentant la valeur du fond est de 702 €/ha à 75 ans.

Dans la sylviculture de production de bois d'œuvre, des éclaircies sont pratiquées tous les 10 ans après une mise en lumière précoce de 200 belles tiges repérées par hectares dès que le peuplement atteint 5-6 mètres de hauteur. La régénération est assurée de la même manière que dans l'itinéraire précédent. Cette sylviculture permettant de produire du bois d'œuvre de

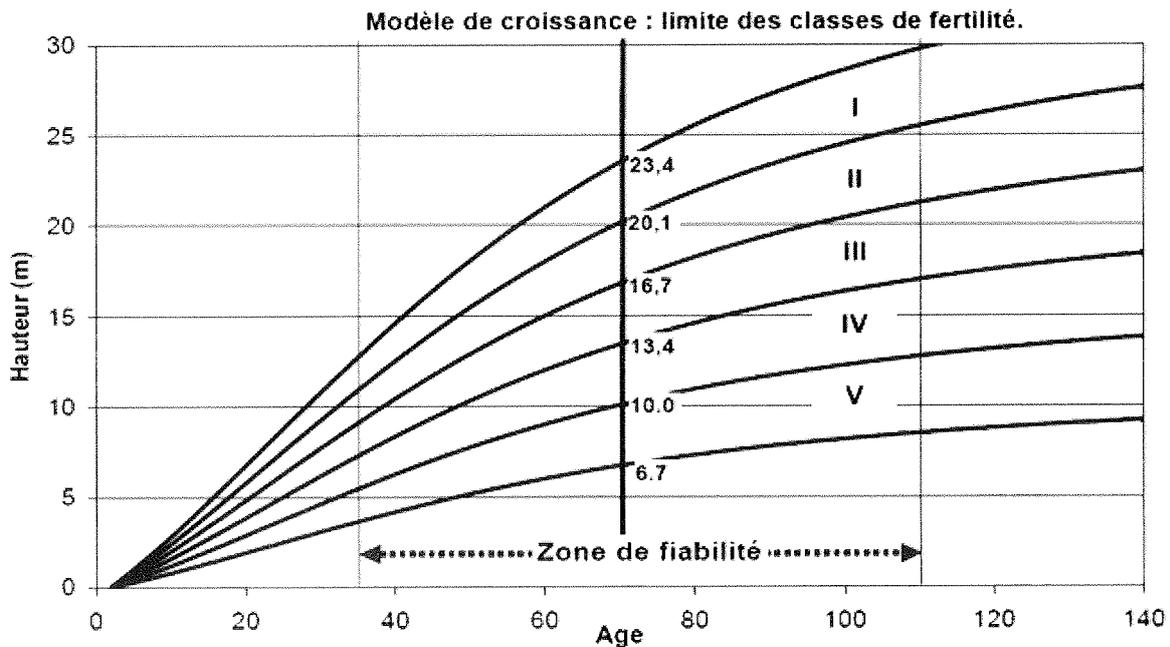
qualité (menuiserie), sur les meilleures parcelles, le bénéfice moyen est de 137 €/ha/an tandis que l'indice représentant la valeur du fond est de 1539 €/ha à 75 ans. Ce type de niveau de rentabilité économique est très comparable avec les niveaux recherchés dans les forêts de production d'autres régions françaises.

La viabilité économique dépend de la fertilité

La fertilité d'une parcelle dépend du climat, de la circulation de l'eau dans le sol et de la nature du sol. Elle guide la vitesse de croissance en hauteur des arbres et la production de bois au cours du temps.

Plus une parcelle produit du bois, plus la production de bois sera rentable. L'étude menée permet de déterminer le niveau de fertilité à partir duquel la production de bois n'est plus rentable économiquement dans

les conditions de prix actuel. Cette limite de rentabilité se situe dans les situations où les pins mesurent moins de 8 mètres à 30 ans, moins de 13 mètres à 50 ans ou moins de 17 mètres à 70 ans.



Vennetier et al., *Évaluation de la croissance du pin d'Alep en région méditerranéenne française*, RFF n°5, 2010

Figure 4 : Courbes de croissance du pin d'alep, Vennetier 2010

Mais alors que valent réellement mes arbres?

La question du prix de l'arbre est complexe. Le travail présenté ne permet de répondre qu'à ce que vaut la production de bois de pins d'alep dans des conditions un peu simplistes et très hypothétiques. Nous avons identifié une sylviculture de production de bois de pin d'alep économiquement intéressante. Elle nécessite cependant des conditions particulières :

- une vente des bois en bord de route permettant le tri des bois mais aussi une meilleure maîtrise de la qualité des travaux,
- le développement d'une filière de valorisation des bois d'œuvre de pin d'alep (palette, sciage),

- des conditions aisées d'exploitation et une coordination des propriétaires pour proposer aux entreprises et acheteurs des lots importants.

Pour améliorer l'approche économique de la gestion forestière, il faudrait intégrer les coûts induits par :

- la défense des forêts contre l'incendie (à moins de considérer qu'ils relèvent entièrement de l'intérêt collectif), les impôts (fonciers, CVO, ...),
- l'assurance ou un autre mode d'intégration des aléas,
- la rédaction des documents de gestion (plan simple de gestion),

- d'autres coûts plus accessoires comme le gardiennage.

Ces coûts sont également compensés par des revenus complémentaires qui n'ont pas été intégrés dans notre démarche :

- les aides et financements,
- les revenus fiscaux assurés par les dispositifs type DEFI et Serot Monichon,
- les autres revenus de la forêt (chasse, accueil du public, ...),
- la rémunération des aménités comme l'absorption de CO₂, à développer.

Le prix de mon arbre (fin)

Modèle sylvicole	Indicateur	Fertilité I	Fertilité III	Fertilité V
Modèle « Cigale » avec reboisement	Bénéfice moyen	-2,5 €/ha/an		
	Bénéfice actualisé	-2642 €/ha en 75 ans		
Modèle « Minimal »	Bénéfice moyen	22 €/ha/an	7 €/ha/an	- 16 €/ha/an
	Bénéfice actualisé	702 €/ha en 75 ans	-1288 €/ha en 75 ans	-1757 €/ha en 75 ans
Modèle « Bois d'œuvre »	Bénéfice moyen	96 €/ha/an	27 €/ha/an	
	Bénéfice actualisé	531 €/ha en 60 ans	-2398 €/ha en 60 ans	

Quelques éléments de méthodologie

Les résultats financiers présentés ne peuvent être isolés des données financières utilisées.

Tous ces résultats se basent sur des prix moyens actuels du bois vendu en bord de route (c'est à dire coupé et débardé). Ces prix sont actualisés à un taux de 2,8 %, taux utilisé par l'Etat pour ses investissements à très long terme (80 ans).

Prix du bois bord de route utilisés :

Pâte à papier : 26 €/m³

Bois énergie : 29 €/m³

Palette : 44 €/m³

Menuiserie : 87 €/m³

Olivier Chandoux

et

Nicolas Ricodeau



PSE: Valoriser les biens et services apportés par la forêt pour mieux la gérer

Au delà de la production de bois, la forêt produit bien d'autres valeurs qui sont difficilement comptabilisables mais qui profitent à la société; c'est ce que l'on appelle les Services Environnementaux:

* la captation du carbone par le biais de la photosynthèse est un des services les plus connus ,

* mais savez-vous que la qualité des eaux de nos nappes phréatiques dépendent aussi du couvert végétal que constitue la forêt?

* combien de sites emblématiques vantent les mérites du paysage, mais si ce paysage existe c'est que des hommes l'ont entretenu et l'on protégé; ces hommes, ce sont souvent les propriétaires forestiers (privés et publics).

Ce travail n'est à ce jour jamais rémunéré! Aujourd'hui lorsque nous abordons la question du "prix de mon arbre" nous pouvons nous demander si dans chaque billon sorti de nos forêts, il ne pourrait pas y avoir un peu de rémunération pour ces services rendus.

C'est un vaste programme dont va nous parler **Louis Michel Duhén**, directeur ad-

joint du CRPF et qui anime dans la région le programme Européen Sylvamed.

Intervention de Louis Michel Duhén

Votre forêt a de la valeur!

Pour vous-même: sentimentale, patrimoniale, lieu de loisir,...mais aussi pour la société à cause de tous les biens et services qu'elle fournit.

Quels biens sont produits par la forêt ?

Le principal est le bois, l'un des meilleurs éco-matériaux

- Valorisation en bois d'œuvre (ex Pin d'Alep)
- Valorisation en bois de trituration: panneaux et pâte à papier
- Valorisation en énergie

65% de la valeur des forêts méditerranéennes vient des services.

Des enseignements tirés du projet européen Sylvamed, projet voulu par les Unions régionales de syndicats de propriétaires du pourtour méditerranéen (ARC-MED) et mis en œuvre par les CRPF Provence et Languedoc, sur trois services:

- Forêt et Eau
- Accueil du public
- Produits non bois

Les PSE comportent des outils économiques nouveaux et incitatifs.

Les propriétaires/gestionnaires sont payés ou reçoivent une compensation par les usagers/bénéficiaires du service environnemental pour la fourniture du service ou l'application d'une méthode de gestion forestière spécifique assurant la réalisation du service environnemental désiré.

Alors que faire ?

...faire reconnaître ces services ?

- Savoir reconnaître soi-même les services fournis dans sa propriété
- Se faire aider d'experts pour mieux identifier ces services et pour connaître les itinéraires techniques pour les maintenir, les préserver, améliorer ...
- Faire reconnaître ces services par les bénéficiaires : collectivités, administrations, mais aussi entreprises privées (eau, tourisme, ...)